

Bujumbura, le 05/12/2009.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'INTERIEUR
CABINET DU MINISTRE.

N° 530/1211/CAB/2009.

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :

Son Excellence Monsieur le Président de la République, avec les assurances de ma plus haute considération.

Honorable Président de l'Assemblée, avec les assurances de ma très haute considération.

Honorable Président du Sénat, avec les assurances de ma très haute considération.

Son Excellence Monsieur le Premier Vice Président de la République, avec les assurances de ma très haute considération.

Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice Président de la République, avec les assurances de ma très haute considération.

A Madame la Déléguée Générale Suppléante du FORSC

à **BUJUMBURA.**

Objet : Mise au point sur le contenu
de votre lettre : 186/12 FORSC/2009
du 1/12/2009.

Madame la Déléguée Générale Suppléante,

Nous avons l'honneur d'accuser bonne réception de votre lettre ci-haut émargée. Nous regrettons cependant que son contenu ne reflète point à notre grande surprise, les conclusions de notre entretien informel, au demeurant très convivial, avec quatre délégués des associations fondatrices de FORSC (dont vous-même) dans la matinée de ce mardi 1/12/2009.

En effet, notre démarche visant la mise en place des conditions propices à nous aider à remonter ensemble courageusement la pente avait été si heureusement favorablement saluée aussi bien au cours de notre séance de dialogue que par une large opinion tant nationale qu'internationale à la suite des témoignages directs exprimés sur la voie des ondes par un de vos collègues ayant pris part à la séance. Cfr à ce propos les informations passées sur les Radios ISANGANIRO et REMA F.M.

Sans vouloir épiloguer sur les détails de nos échanges, nous aimerions tout de même en rappeler la substance.

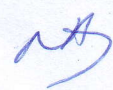
Dans notre élan de démonstration de notre bonne foi dénuée de toute ambiguïté, nous vous avons tendu la perche par l'offre de 2 voies de sortie de ce malaise :

1^e La première offre consistait à nous adresser une correspondance dans laquelle vous exprimez votre souhait d'obtenir la suspension des effets de l'Ordonnance Ministérielle N° 530/1490 du 23 novembre 2009 qui vous a créé des préoccupations.

2^e Dans le prolongement de cette offre, nous avons également indiqué par avance que le traitement favorable de votre correspondance prendrait au compte notre souci de vous exhorter à vous évertuer, dans des délais raisonnables, à la tenue avec notre accord garanti par avance, d'une Assemblée Générale avec les véritables associations fondatrices du FORSC, ayant pour ordre du jour l'extirpation de toutes les irrégularités constatées dans la mise en œuvre de l'Ordonnance Ministérielle du 26 mai 2006.

Telles, sont Madame la Déléguée Générale suppléante, les véritables conclusions de notre première séance de dialogue qui ne fait que commencer. Le Chef de Cabinet-Adjoint de Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République qui avait pris part aux échanges peut témoigner de la sincérité de nos propos.

Par la présente, nous voudrions encore une fois manifester notre bonne volonté à coopérer pour trouver une issue favorable à cette crise, en portant à votre connaissance que nous suspendons les effets de l'Ordonnance Ministérielle N° 530/ 1490 /CAB/2009 du 23 /11 /2009 portant Annulation de l'Ordonnance N° 530/514 du 26/05/2006 portant Agrément de l'Association Sans But Lucratif dénommée « Forum pour le Renforcement de la Société Civile », tout cela dans le souci de permettre la reprise des activités qui avaient été suspendues suite aux mesures dernièrement prises à l'endroit du FORSC.



Toutefois, nous invitons les délégués du FORSC à entrer en contact dès réception de la présente avec nos services techniques concernés pour déterminer les délais pendant lesquels toutes les irrégularités qui avaient été à l'origine de l'annulation de l'agrément du FORSC auront été corrigées.

Veillez agréer, Madame la Déléguée Générale Suppléante, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Edouard NDUWIMANA.



COPIE POUR INFORMATION A :

- Monsieur le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
- Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation
- Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
- Madame la Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
- Madame la Ministre des Droits de la Personne Humaine et du Genre
- Son Excellence Mahmoud Youssef, Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies.
- Monsieur le Chef de Délégation de l'Union Européenne.
- Son Excellence Mamadou Ba, Représentant du Secrétaire Général de l'Union Africaine
- Monsieur le Directeur Général de l'Administration du Territoire

à BUJUMBURA.